

PARAMEDICAUX : TOUS LE MEME COMBAT ...PREPARER LE 7 MARS !!!

Depuis la mise en place du processus de Bologne (Licence, Master, Doctorat) visant entre autre à « universatiser » les diplômes paramédicaux et leur attribuer un niveau correspondant à leur formation initiale, ce long serpent de mer a du mal à accoucher de sa copie pour un grand nombre de professionnels. Cela en devient inacceptable pour ceux qui attendent ... toujours et encore !!

Si les infirmier(e)s ont profité en 2010 d'une issue en demi-teinte (avec la perte de la catégorie active), le Ministère de la Santé s'était engagé à ce que tous les métiers soient « réingéniés » pour 2013. Force est de constater que le calendrier n'est pas respecté, mais qu'en plus le gouvernement, par la voix de la Ministre, se refuse de finaliser le processus pour certains métiers (kinés, orthophonistes, psychomotriciens) en harmonisant le niveau de diplôme avec les grilles indiciaires correspondant au classement L-M-D.

Dans l'impasse depuis de nombreux mois, nous attendons la parution de textes (décret coquille) pour les manipulateurs en électroradiologie. Elle a été maintes fois promise et maintes fois repoussée. Quant à l'ouverture de négociations portant sur la réingénierie des métiers encore dans l'attente du « graal », celles-ci ne sont malheureusement pas à l'ordre du jour, le ministère de la Santé n'ayant pas donné mandat à ses services (Technicien de laboratoire, Ibode par exemple).

L'épineux dossier des Aides-Soignants, Auxiliaire de Puériculture et Aide médico-psychologique, est également au point mort. Même si le groupe de travail sur la réingénierie continu de se réunir afin d'élaborer le nouveau référentiel formation, la liste des actes que ces professionnels seraient amenés à pratiquer n'est pas arbitrée et loin de l'être. De même leur passage en catégorie B pour n'est pas à l'ordre du jour car aucune négociation sur le volet statutaire n'est envisagée pour l'instant.

Et pourtant, lorsque les professionnels qui ont une position stratégique et fédérée à l'hôpital, sont déterminés à en découdre avec le ministère, celui-ci est capable d'ouvrir, certes sous le constat du rapport de force, des négociations. C'est le cas pour les IADE et les métiers de la rééducation.

Après de nombreux mouvements de grèves et de manifestations à Paris notamment, les IADES attendent avec impatience les propositions de la ministre pour une vraie reconnaissance de leur profession en Master. Nous pensons que leurs revendications, pourtant légitimes, ne seront que partiellement satisfaites, et que de se fait elles seront inacceptables et draineront du mécontentement pour l'ensemble de cette profession.

Quant aux métiers de la filière de rééducation (masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes, diététiciens, orthoptistes, pédicures-podologues, psychomotricien) le 5 décembre nous avons ont recueilli les propositions de la DGOS pour ces métiers dont le recrutement et ou la fidélisation sont difficiles. 3 mesures sont proposées :

1^{er} Incitatives pour les zones déficitaires :

Ces mesures ne concerneraient que les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes nouvellement embauchés. Ils pourraient bénéficier d'une prime de 9000 euros sous certaines conditions. Seul 1 poste de masseur-kinésithérapeute et 1 poste d'orthophoniste par GHT, par an, pourrait y prétendre. Le GHT doit également se trouver dans une zone ou ces professions sont en situation de pénurie. Il y a à la clé un engagement à servir de 3 ans à **compter de la date de titularisation**. Ces professionnels bénéficieraient également de la reconnaissance de l'exercice partagé à l'échelle de la GHT (les modalités restent à définir .. ??).

2^{ème} Autoriser un exercice mixte libéral salarié :

Le ministère propose l'ouverture de l'exercice à temps non complet pour ces professionnels ainsi qu'une reconnaissance de l'exercice public exclusif. Toutes ces mesures ne sont pas encore arbitrées ni détaillées ! Sur le temps non complet, FO n'y est pas favorable, car cela serait une porte ouverte à une généralisation pour tous les corps de la FPH.

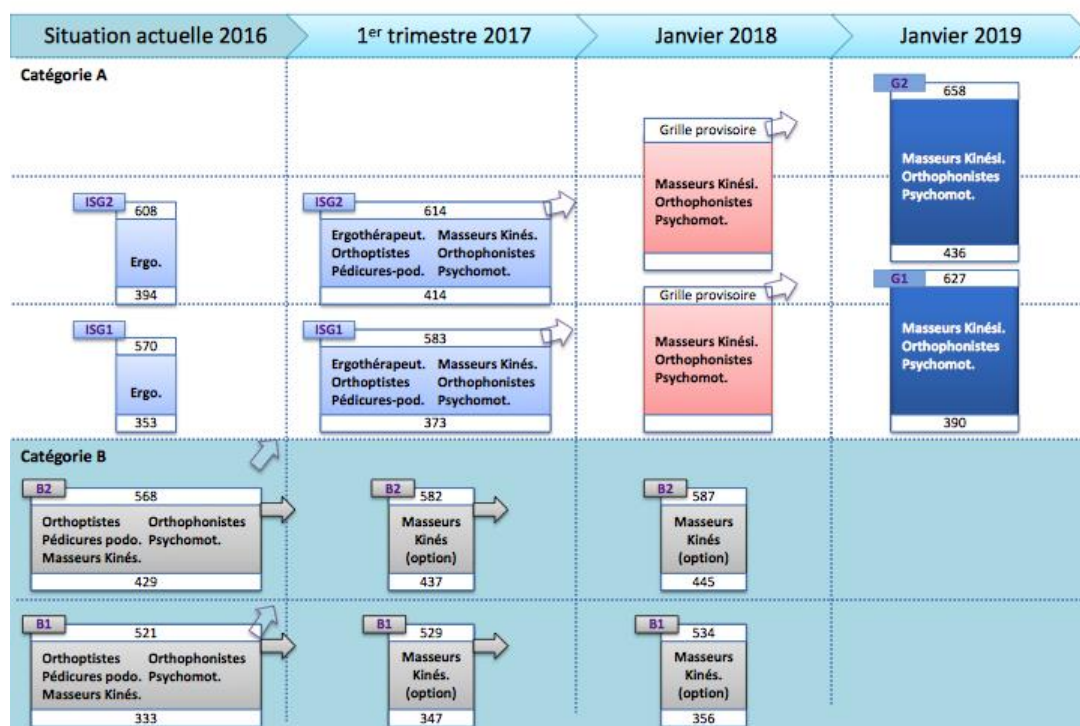
3^{ème} revalorisations indiciaires :

Mesure 1 : pour les masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, pédicures-podologues et orthoptistes : passage en catégorie A avec exercice d'un droit d'option pour les masseurs-kinésithérapeutes. Mise en œuvre 1^{er} trimestre 2017.

Mesure 2 : 3 professions sur une grille spécifique : Kinés, orthophonistes, psychomotriciens qui serait mise en place en janvier 2018 et 2019. Cette grille serait composée de 2 grades avec comme indice sommital celui du 3^{ème} grade du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés actuelle.

Restera encore établir les modalités de reclassement des agents concernés et la structuration de la grille intermédiaire pour 2018.

Phasage des mesures de revalorisation des professions de rééducation



Les propositions du ministère sont loin d'être à la hauteur des revendications des agents qui comme les orthophonistes réclament une grille en lien avec une reconnaissance avec Bac + 5 niveau master !

Quant aux mesures pour inciter les professionnelles à travailler dans les zones déficitaires, elles se passent de commentaires, seuls 135 postes de kinés et autant d'orthophonistes seront concernés pour l'ensemble de la France par an, il est à préciser que les professionnels en place ne sont pas concernés par cette prime. L'ensemble du dispositif proposé est bien insuffisant !

DERNIERE MINUTE !!

En mouvement depuis des mois, c'est au cours d'une rencontre organisée par le cabinet de la ministre de la fonction publique que les arbitrages ministériels sont tombés ce jeudi 12 janvier 2017.

Les propositions font état de 3 mesures pour tous les IADES :

- 1) Création d'un corps spécifique pour les IADE en 2 grades.
- 2) Indemnitaires : la prime spécifique IADE, négociée en 2011 passerait de 120 euros à 150 euros.
- 3) Introduction d'une NBI d'environ 10 points pour tous les IADES.

Concernant les grilles indiciaires, le protocole PPCR se déclinera comme prévu sans modification.

Le Cabinet de la fonction publique nous a invité à une autre réunion (peut-être conclusive) le 25 février. Nous continuerons de porter nos revendications :

- 1^{er} Création d'un corps spécifique pour les IADE en 2 grades ;
- 2^{ème} Application immédiate dans le nouveau corps créé des grilles PPCR 2019 ;
- 3^{ème} Création d'une prime spécifique pour l'encadrement IADE (cadre, cadre sup) équivalente à 20 points d'indice ;
- 4^{ème} Augmentation de la prime spécifique IADE négociée en 2011, de 120 à 200 euros ;
- 5^{ème} Création d'une NBI spécifique IADE de 20 points.

Une autre option pourrait être envisagée : la fusion des points 4 et 5 en une NBI à hauteur de 65 points d'indice (300 Euros).

A l'heure où une fois de plus l'hôpital est sous très haute tension, que les lits nous font cruellement défaut en période d'épidémie de grippe, que les conditions de travail se sont dégradées de façon très importante, manifestement le gouvernement n'a pas pris la mesure de la colère et de la situation des hôpitaux. La loi Santé de Marisol Touraine ne fera qu'aggraver la situation !!

Parce que la Fédération FO Santé, forte des mobilisations du 26 novembre 2016 et de la grève du 8 décembre avec la CGT et SUD n'acceptent pas cette situation, nous appelons tous les agents hospitaliers et du secteur médico-social à être en grève le 7 Mars pour marquer notre ras-le-bol du mépris affiché par la Ministre, et à combattre la Loi Santé synonyme de régression « hospitalière ». Nous exigeons que l'hôpital devienne une priorité nationale avec les moyens en rapport à l'aboutissement d'une réelle reconnaissance de ces agents.

Nous ne lâcherons rien !! le 7 Mars 2017 Tous à Paris !!

Le secrétariat fédéral

Paris, le 13 janvier 2017